

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARGEAU

### Séance du 18 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le onze décembre deux mille vingt-cinq, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Mme Sophie HERON, Maire.

**Étaient présents :** Mme Sophie HÉRON, Mme Virginie GUIRAUD, M. Alain MARGUERITTE, M. Jean-Pierre MISSERI, Mme Claudine BEGON, M. Denis ROUET, M. Jean-Michel BOUARD, M. Jacques LEROY, M. Brice LE BONNIEC, Mme Marielle LAMBERT, Mme Marie-Claire NIAF, Mme Laurence PELLÉ, Mme Christine LEFEVRE, M. Jean-Michel LAPEYRONIE, Mme Lucile RIGAL, M. Antoine GUYON,

**Étaient absents/excusés :**

Mme Cédeline BLANCHON, procuration donnée à M. Jean-Michel BOUARD  
M. Clément RIGAL, procuration donnée à Mme Lucile RIGAL  
Mme Julie GOUSSU, procuration donnée à Mme Sophie HÉRON  
M. Alexandre RADIN, procuration donnée à M. Antoine GUYON  
Mme Edwige CHOURAQUI  
Mme Cristina DRAGOMIR  
M. Julien JEROME  
M. Jérôme POITOU  
M. Fabrice POUPET  
M. Ulrich PADONOU  
Mme Virginie POITOU

Mme Lucile RIGAL est élue secrétaire de séance à l'unanimité.



### **103-2025DEL – DEMANDE DE RECONNAISSANCE LOCALE ET INTEGRATION AU PATRIMOINE LOCAL DE LA RECETTE « LE CASTANE »**

La commune a reçu en date du 17 novembre 2025 une demande des dirigeants de la boulangerie nommée « Les drôles de Mitrons », ayant son commerce au 3 rue Porte Berry à Jargeau, pour faire reconnaître une création pâtissière nommée « Le Castané » afin de l'intégrer au patrimoine gastronomique local.

Cette création a été mise en place lors de la 870<sup>ème</sup> édition de la Foire aux châts, s'étant déroulée le dimanche 26 octobre 2025 à Jargeau.

Le Castané est décrit comme étant un Pithiviers revisité à la châtaigne. La châtaigne a toujours été un fruit lié à Jargeau notamment par la Foire aux châts et le patrimoine culturel et historique.

La ville de Jargeau est fière de voir ses commerces continuer d'innover et se réinventer en incluant une trace de l'histoire et coutumes locales.

**Considérant :**

- la nécessité de soutenir les productions locales et le commerce de proximité,
- l'importance de renforcer l'attractivité touristique du territoire par la mise en avant de produits locaux identitaires à Jargeau,



- que la pâtisserie dénommée « Le Castané » créée sur le territoire représente un élément de valorisation culturelle et gastronomique,

Cette demande engage Les drôles de mitrons à mettre en place un cahier des charges de leur recette, à en assurer le bon suivi pour conserver leur recette intacte et à assurer la transmission de leur savoir dans le cas où le commerce viendrait à quitter la ville de Jargeau.

Une marque locale pourra être déposée par la boulangerie si elle le souhaite pour faire reconnaître leur recette de façon plus élargie.

La ville s'engage à promouvoir « Le Castané » lors des événements locaux ayant un sens avec cette recette : Foires, marchés, actions touristiques et gastronomiques...

**Après avis favorable du Bureau Municipal en date du 3 décembre, le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à :**

- **Reconnaître « Le Castané » comme élément du patrimoine gastronomique local de la commune.**
- **Soutenir la valorisation et la promotion de cette spécialité dans le cadre d'action culturelles, patrimoniales et/ou touristique**

**La présente délibération est adoptée par : 18 votes POUR – 2 ABSTENTIONS**



Le Secrétaire de séance,

Lucile RIGAL



Acte certifié exécutoire :

Acte publié le :

Acte notifié le :

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme, le 18 décembre 2025

